

INTERNATIONAL

Pour la première fois à Monaco, rencontre de l'AOMF

A l'invitation du Haut Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, une vingtaine de membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) s'est retrouvée au Monte-Carlo Bay, du 19 au 21 octobre dernier, pour la réunion des instances dirigeantes de l'association suivie d'un séminaire élargi consacré à leur mission de défense des droits de l'Homme.

« Je suis très satisfaite car c'est la première fois que Monaco accueille une rencontre des institutions publiques de médiation et de protection des droits francophones, trois ans seulement après que la principauté se soit dotée de sa propre entité indépendante de protection des droits et un an après notre admission au sein de ce réseau international. Une belle reconnaissance », se félicite Anne Eastwood, Haut commissaire. Cadre de dialogue et d'échange de bonnes pratiques, ce rendez-vous a permis de conforter la place et la légitimité du Haut Commissariat monégasque au côté de ses homologues. « *Inscrire les relations sociales dans une dynamique de conciliation et de dialogue, améliorer la qualité du service public et l'équité des décisions administratives, protéger les droits et renforcer la confiance du public dans les institutions sont autant d'objectifs assignés au Haut Commissariat monégasque, auxquels font écho les missions confiées dans nos pays amis de langue française, aux médiateurs et ombudsmans rassemblés au sein de l'AOMF* », a synthétisé Anne Eastwood lors de son allocution d'accueil à l'ouverture du séminaire par le prince Albert II.

Accroître l'accessibilité

Parmi les thèmes abordés lors de cette rencontre, la mise en place d'outils d'évaluation permettant aux médiateurs et ombudsmans de disposer d'un retour critique sur leur activité et notamment sur leur faculté de toucher les publics les plus vulnérables et donc les plus

susceptibles d'être confrontés à des problèmes d'accès aux droits. La rencontre monégasque aura permis de jalonner les contours de cette étude et d'explorer d'ores et

notre voix auprès des Nations-Unies », confie le Haut commissaire monégasque. Ce type de rencontre vient compléter les assemblées générales de l'AOMF



© Garam Luro - Palais Princier

« Ce rassemblement marque la volonté d'ouverture à l'international. »

déjà plusieurs pistes de solution, parmi lesquelles la nécessité d'introduire une plus grande souplesse dans les modalités de saisine. « La plupart de nos textes fondateurs imposent une saisine écrite, ce qui est un obstacle à l'accessibilité de nos institutions, notamment dans les pays où le taux d'alphabétisation est très faible ou dans les pays, tels que le nôtre, où vivent de nombreuses nationalités et où la langue peut être un barrage », commente Anne Eastwood.

Auprès des Nations-Unies

Le séminaire du vendredi a été, quant à lui, consacré à l'apport des médiateurs et ombudsmans nationaux au processus de défense des droits de l'homme et à la possibilité de nouer un dialogue plus étroit avec les instances internationales agissant pour le respect universel de ces droits. « Nous réfléchissons à la façon de mieux faire entendre

qui se déroulent tous les trois ans. « Le format est inédit », précise Anne Eastwood, « car pour la première fois, sur notre proposition, un séminaire a été adossé aux réunions des instances dirigeantes, afin de donner plus de relief et plus de fond à nos échanges, en permettant à tous les membres d'y participer ». « Ce rassemblement marque la volonté d'ouverture à l'international de la toute jeune institution monégasque menée par Anne Eastwood et de son souhait de voir rayonner les valeurs que la principauté porte haut et que j'assigne à mon gouvernement, à savoir : l'Etat de droit et les principes de bonne gouvernance », a déclaré le Souverain monégasque. En principauté, le nombre de saisines du Haut Commissariat a atteint 65 au cours de sa première année d'exercice et devrait s'accroître dans les années à venir.

● Georges-Olivier KALIFA